

## **Avis relatif à l'octroi d'autorisations de mise sur le marché de médicaments vétérinaires**

Décision du directeur de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Spécialité dénommée : ANARTHRON SOLUTION INJECTABLE 100 MG/ML, Solution injectable

Titulaire : MAPERATH HERBAL

Composition : Pentosane de polysulfate de sodium 100 mg - Excipient QSP 1 mL

Numéro d'autorisation de mise sur le marché : FR/V/3202562 0/2007

Date de décision : 19/01/2021